

Demande de subvention 2011

INSTALLATIONS BOIS AUTOMATIQUE (granulés ou plaquettes) INSTALLATIONS BOIS BUCHE à HYDRO ACCUMULATION

DEMANDE DE SUBVENTION

La demande de subvention sera obligatoirement déposée avant la réalisation des travaux.

La demande de subvention sera envoyée en **2 exemplaires** (Un pour nous l'E.I.E. de votre Département et un pour le Conseil Régional).

Chaque exemplaire comprendra :

- La fiche de renseignement et de demande de subvention 2011, correspondant à l'installation envisagée, signée par le demandeur et l'installateur **entièrement remplie** (cf. exemplaire joint),
- Le devis **accepté** par le demandeur indiquant pour le bois, le **numéro QUALIBOIS** de l'installateur.
- Le Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) du demandeur,
- **Une copie dans son intégralité du dernier avis d'imposition,**

En l'absence d'un seul de ces documents, la procédure sera suspendue

Les travaux ne doivent, en aucun cas, être commencés avant l'enregistrement du dossier par l'Espace Info Energie.

L'ESPACE INFO → ENERGIE Biomasse du Cantal (Bois Energie 15 et EnR) transmettra le dossier de demande au Conseil régional d'Auvergne pour instruction par leurs services.